

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
LABENNE**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 040-214001331-20251204-DELIB12_92_25-DE



| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 27 | 23 |
| Date de la convocation | | |
| 28/11/2025 | | |
| Date d'affichage | | |
| 28/11/2025 | | |

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme qui a donné pouvoir à CHESSOUX Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2025-12-04-12/92 Modification du Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le succès de deux agents communaux, l'un à un concours, l'autre au titre de la promotion interne,

Vu l'avis favorable du CST émis le 13 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE pour une application au 1^{er} janvier 2026 la modification du tableau des effectifs avec
 - o Nomination au grade d'agent de maîtrise de [REDACTED]
 - o Nomination au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ième} classe de [REDACTED]

A Labenne, le 05 Décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Christelle PEREZ



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/12/2025
Et publication et/ou notification le 10/12/2025